



MARCHÉ 2023-CRCSUR-EXTER974-1

CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

**« Mise en œuvre du plan
d'accompagnement à la mobilité des
Adultes-relais de la région Réunion »**

Acheteur public :

**Centre de ressources de la cohésion sociale
et urbaine de La Réunion**

LCR Ilot Oécan A3
122 rue Pasteur
97400 Saint-Denis
Tél. 02 62 20 01 40

Représentée par sa Directrice, Stéphanie TURBY

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
1.1 PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
1.2 LE DISPOSITIF ADULTE-RELAIS	3
1.3 LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION DES ADULTES-RELAIS	4
1.4 LE CONTEXTE REUNIONNAIS	4
2. OBJET DE LA PRESTATION	5
3. CONTENU DE LA PRESTATION	5
4. PRODUIRE	7
5. DATE – LIEU - DUREE	7
6. MONTANT DE LA PRESTATION ET MOYENS AFFECTES	7
7. COMPETENCES REQUISES ET EVALUATION DES OFFRES	8
8. PRESENTATION DE L’OFFRE	8

1. CONTEXTE

1.1 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

STATUTS :

Le CR-CSUR est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2007 par arrêté préfectoral.

CHAMPS D'INTERVENTION :

Son premier champ d'intervention est celui de la « Politique de la ville », une politique territoriale et partenariale qui conjugue de façon transversale action sociale, action urbaine et action économique.

Le GIP est également missionné pour apporter ses compétences à deux autres politiques partenariales : la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes depuis 2014, et les politiques de jeunesse depuis 2015.

FONCTIONNEMENT :

Le Groupement d'Intérêt Public est piloté par un conseil d'administration, une convention constitutive et un règlement intérieur. Par ailleurs, le partenariat entre les centres de ressources de la politique de la ville et l'État est administré par un cadre de référence national.

OBJET :

La mission du GIP est de contribuer à l'efficacité des politiques partenariales ci-dessous :

1. Renforcement des compréhensions et des compétences,
2. Meilleure convergence des stratégies, ajustement des démarches,
3. Renouvellement des méthodes.

Il est considéré comme un facilitateur, un appui à l'ingénierie des acteurs du territoire.

Son rôle est d'imaginer, conceptualiser et développer des ressources pertinentes, de toutes natures, au service de ceux qui élaborent, pilotent ou mettent en œuvre ces politiques : services ministériels référents, préfecture et services de l'État, collectivités territoriales, associations, professionnels privés. Le CR-CSUR accompagne les acteurs à l'évaluation des contrats de ville.

1.2 LE DISPOSITIF ADULTE-RELAIS

Depuis l'apparition des premières actions de médiation de « femmes relais » à la fin des années 80 (notamment à Amiens, Grenoble, Montfermeil ou Marseille), les fonctions qui se revendiquent de la médiation sociale se sont beaucoup développées, avec un soutien important de l'État, via notamment **le dispositif adultes-relais** dans les quartiers de la politique de la ville. Ce dispositif, créé par le CIV (comité interministériel des villes) du 14 décembre 1999, a permis d'offrir un cadre stable aux nombreuses initiatives locales existantes visant à favoriser le lien social par des actions de médiation dans les sites de la politique de la ville. Il vise alors deux objectifs principaux : l'insertion sociale et professionnelle des intéressés, la mise en œuvre d'actions de médiation portant sur des aspects sociaux et culturels mais aussi de prévention de la délinquance et de tranquillité de l'espace public.

Ainsi la **médiation sociale** couvre divers domaines d'activité (habitat, transports, santé, éducation, tranquillité publique, intervention sociale, services à la population) et regroupe différents types d'employeurs (collectivités locales, bailleurs, transporteurs, services publics, secteur privé, associations...), elle **est reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.**

1.3 LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION DES ADULTES-RELAIS

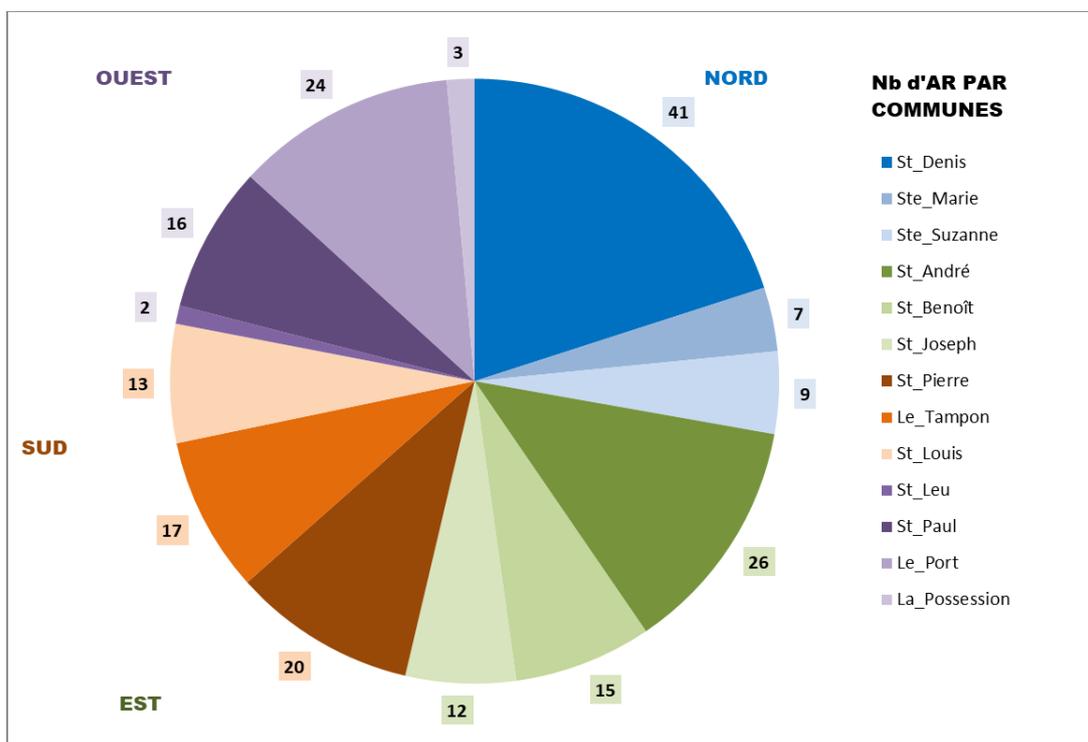
Afin de faciliter la formation et l'insertion des adultes relais, l'ANCT met en place un plan d'accompagnement professionnel dont chaque DÉETS a la charge. La professionnalisation des médiateurs adultes-relais vise à **inscrire les médiateurs dans une évolution professionnelle individuelle.**

Ce plan de professionnalisation comporte 1 volet :

- renforcer par des parcours de mobilité, la qualité de l'accompagnement des adultes-relais en proposant pour chacun **un bilan professionnel individuel.** Ce bilan doit permettre d'analyser la situation de l'adulte-relais au regard de son niveau de formation et de son expérience professionnelle pour définir et contractualiser ensuite un **projet de mobilité** (accompagnement VAE, bilan de compétences, accompagnement à la recherche d'emploi...), prioritairement pour les personnes en fin de contrat.

1.4 LE CONTEXTE REUNIONNAIS

La région Réunion est dotée de 229 conventions adultes-relais dont 211 sont en fonction, réparties sur le territoire de la manière suivante en août 2023 :



La fin des conventions est répartie comme suit :

Fins des conventions en cours	Total	2023	2024	2025	2026
En contrat actuel 0 à 3 ans (renouvelable)	151 =	23	41	54	33
En contrat actuel 4 à 6 ans	46 =	4	9	21	12
En contrat actuel 7 à 9 ans (exc.)	14 =	3	2	6	3
En contrat actuel 10 à 12 ans (exc.)					
En contrat actuel 13 à 15 ans (exc.)					
Nb d'adultes relais	211 =	30 14%	52 25%	81 38%	48 23%

2. OBJET DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet la mise en œuvre du plan mobilité des Adultes-Relais visant :

- La **mobilité des adultes-relais en priorité en fin de contrat**,
- La mobilité des adultes-relais volontaires ayant un projet professionnel précis.

3. CONTENU DE LA PRESTATION

Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans l'article 1 du CCP, il est demandé au titulaire de réaliser les prestations suivantes :

Permettre aux adultes-relais volontaires de rentrer dans un parcours de mobilité professionnelle, quelle que soit leur ancienneté, en priorité en fin de contrat.

Cette prestation doit en priorité cibler **35 adultes-relais** les plus volontaires à entamer un parcours de mobilité et de recherche de sortie positive au dispositif d'adulte-relais.

La prestation à fournir pour chaque parcours de mobilité professionnelle entamée est la suivante :

Dans un premier temps, une première rencontre avec l'adulte-relais permet de réaliser **un bilan professionnel individuel**, dont l'objectif est d'établir avec l'adulte-relais son projet professionnel et les moyens de le réaliser. Il doit comprendre impérativement :

- **une analyse de la situation professionnelle de l'adulte-relais** (niveau d'implication et place de l'employeur dans le projet) **et sa situation personnelle** (mobilité, disponibilité, motivation).

- **Identification des points forts et points faibles au regard de sa situation dans la structure** : connaissance de soi et de son environnement, autonomie, implication de l'employeur.
- **Définition des besoins en matière d'accompagnement et types d'action à conduire** : bilan de compétences, aide aux démarches de recherche d'emploi, VAE, etc.
- **Co-construction d'un plan d'action sur-mesure définissant les différentes étapes.**
- **Contractualisation des engagements et définition d'un plan d'actions.**
- **Soutien méthodologique et informatif** (contraintes et opportunités du marché de travail, notamment dans le domaine de la médiation sociale et de ses métiers connexes).

Le prestataire veille à informer l'adulte-relais des contraintes et opportunités du marché du travail local, notamment dans le domaine de la médiation sociale et de ses métiers connexes (services à la personne, petite enfance, animation, transports, logement social...).

Dans un second temps et afin d'assurer **un accompagnement individuel** permettant d'aider les adultes-relais à accomplir leur parcours de mobilité professionnelle, le prestataire doit organiser 3 rencontres individuelles par adulte-relais. Lors de ces rencontres il peut être abordé notamment : un accompagnement à la recherche de formations qualifiantes adaptées, un accès et accompagnement à la VAE, un accompagnement à la recherche directe d'emploi...

Le prestataire s'assurera du concours des employeurs en les accompagnant à faciliter le parcours mobilité de leurs adultes-relais, notamment pour mobiliser leurs OPCO.

Le lieu d'exécution de la prestation d'accompagnement doit être proposé dans la ville où l'adulte-relais est employé, ou à défaut dans la ville la mieux desservie par les transports en commun pour l'adulte-relais.

Remarque générale :

Le titulaire du marché est chargé d'organiser ces rencontres en lien avec le CRCSUR (recherche du lieu, logistique, programme, feuille d'épargne et tous les frais et charges afférents à l'exécution de la prestation, notamment les frais de reprographie, d'envoi, ses frais de transport et d'hébergement, le secrétariat, les convocations, etc.).

L'administration propose de mettre des salles à disposition en tant que de besoin.

A l'issue de chaque rencontre le, titulaire adresse au CR-CSUR dans un délai de trois semaines maximum un compte-rendu et une feuille d'épargne de ces rencontres.

Les lieux retenus doivent tenir compte des facilités d'accès par les transports en commun.

Les frais de repas et de boisson sont à la charge des participants.

4. PRODUIRE

- **Bilan intermédiaire :**

Ce bilan reprend toutes les informations permettant le suivi du plan d'accompagnement professionnel des adultes-relais. Il contient, pour chaque adulte-relais, les informations relatives aux formations suivies (types des formations, dates, évaluation par l'adulte-relais de leur qualité et de leur utilité au regard de leur activité), au parcours de mobilité entamé (dates des bilans professionnels, conclusion de ces bilans, types de parcours envisagé, démarches entreprises par l'adulte-relais, dates et contenus des entretiens d'accompagnement et des points d'étapes...).

- **Bilan final :**

Ce bilan reprend et actualise l'ensemble des informations fournies lors du bilan intermédiaire. Une synthèse globale sur la mise en œuvre et les résultats du plan d'accompagnement professionnel est également transmise. Une version finale du tableau de suivi fourni en annexe est également transmise.

5. DATE – LIEU - DUREE

La consultation sera publiée sur le site internet et réseaux sociaux du CR-CSUR le 4 septembre 2023
Les offres devront parvenir au CR-CSUR avant le 22 septembre 2023 à midi à crcsur974@gmail.com

Cette action devra démarrer au mois d'octobre 2023

Calendrier

Septembre 2023	Consultation et contractualisation de la prestation.
Octobre 2023	Notification du prestataire et contractualisation de la prestation.
D'octobre 2023 à août 2024	Mise en œuvre
Mars 2023	Bilan intermédiaire
Août 2024	Bilan final

La durée de cette prestation est de 11 mois.

6. MONTANT DE LA PRESTATION ET MOYENS AFFECTES

Le coût de l'opération est fixé à 38 000 €.

Le CR-CSUR s'associe à toutes les phases de la mission en facilitant le repérage des candidats, la mise en œuvre de l'accompagnement et suivant la mission à côté du prestataire.

7. COMPETENCES REQUISES ET EVALUATION DES OFFRES

Seront évalués pour sélectionner l'offre des candidats les items suivants :

INDICATEURS DE PONDÉRATION	NOTES SUR 20	TOTAL POINT
COMPÉTENCE/10	0	0
Connaissance et compréhension du contexte/ 2	0	0
Méthodologie de l'accompagnement de projets professionnels/3	0	0
Disponibilité pour la mission/3	0	0
Niveau d'étude à bac +5/2	0	0
EXPÉRIENCE/10	0	0
Accompagnement de parcours professionnels de salariés en contrat précaire/5	0	0
Références sur des missions similaires/5	0	0
TOTAL POINT	0	0

8. PRESENTATION DE L'OFFRE

- CV du prestataire
- Références sur des missions similaires.
- L'offre du prestataire.

Fait à Saint-Denis, le

CR-CSUR,
Stéphanie TURBY
Directrice